

CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'EPALINGES

Séance du 04 octobre 2018 à 20h00 heures

Salle des commissions de la Maison Palinzarde

Sont présents : Mmes Virginie GUISAN, Sandrine RAMÒ, Vanessa RANDEWIJK, Anne-Laure REYMOND, Antoinette SCHWITZGUEBEL et MM. Pierre JOLLIET, Yann LAVANCHY, Benjamin MIGY, Pierre-Alain MELLINA, Marc VERAGUTH.

Excusés : Mmes Sandrine LARGEY BOTTI, Marie-Thérèse ROSSIER.

1) Bienvenue

M. Marc Veraguth, Président, souhaite la bienvenue à toutes et toute pour cette séance du Conseil d'établissement.

2) Communications de la direction des écoles

La rentrée scolaire 2018 s'est bien déroulée avec 58 classes et pratiquement 1100 élèves. Il n'y avait plus qu'un seul local de libre, au collège de la Croix-Blanche, il a été prêté à l'UAPE cette année.

Dans le cadre de l'agrandissement de l'arrêt de bus de Bois-Murat, les 3 marches-gradins ont été prolongés, en arrondi. Cela permettra une meilleure utilisation de cet endroit, par exemple lors de la chantée de fin d'année. L'établissement est satisfait du résultat.

Les soirées d'informations destinées aux parents se sont faites au fur et à mesure ces dernières semaines.

Le traditionnel spectacle scolaire, qui a lieu tous les 4-5 ans, aura lieu en mars 2019. Vu la grandeur de l'établissement, six soirs ont été réservés à cet effet, soit les 19,20,21, 26, 27 et 28 mars. Ce spectacle est l'aboutissement de l'animation musicale primaire des classes de 1 à 6P. Il sera accompagné d'un cœur, composé des élèves de 7^{ème}. Les classes des plus grands donneront également un coup de main pour la buvette, le vestiaire, etc. Les membres du CE sont invités à la première, le 19 mars 2019.

Une classe de 9VG a été inscrite pour la PEJ (Politique, enfance et jeunesse). Ce projet a pour but de proposer des ateliers de travail pour les élèves sur la formulation de propositions d'améliorations de la vie dans leur Commune. Ces ateliers se dérouleront tous les lundis de 11h15 à 12h00 dès le 1^{er} octobre 2018 jusqu'à fin février 2019. Dans le cadre de ce processus de travail, il est souhaitable qu'un acteur de l'administration communale ainsi qu'un membre du CE puisse être présents une fois au début du projet, une fois avant la passation aux élèves de HEC et deux fois pour le suivi de la conception du projet par les étudiants HEC de mars à mai 2019. Les objectifs sont :

- de prendre connaissance des idées des élèves ;
- de confronter leurs idées avec les besoins et projets de la Commune et du CE ;
- de sélectionner une ou plusieurs propositions qui vous intéresse afin qu'elle soit travaillée en 2^{ème} partie sous forme de projet.

Pour Mme Virginie Guisan, responsable du CAJE, ce projet donne une impulsion à la participation des enfants et des jeunes de la Commune. L'idée est de proposer un projet qui soit réalisé entièrement et que cela puisse également servir de projet moteur pour les délégués de classe. Elle se met volontiers à disposition en tant que représentante communale.

Mme Sandrine Ramò, directrice de l'AEE, trouve pertinent que ce soit quelqu'un qui soit hors école, association de l'enfance, etc. pour représenter le CE. Pourquoi pas un représentant des parents d'élèves, qui puisse relayer plus loin lors des séances de l'APE ? Elle se porte cependant également candidate si personne n'est intéressé.

La question sera posée à Mme Vanessa Randewijk par les représentants des parents.

3) Adoption des procès-verbaux des séances du 19 avril et 06 septembre 2018

Mme Ramò, directrice de l'AEE, formule une remarque sur le pv du 06 septembre, il est modifié selon sa demande.

Les procès-verbaux n'appelant plus aucune remarque, ils sont acceptés à l'unanimité.

4) Zones de déposes aux abords des écoles et structures d'accueil

M. Yann Lavanchy, parent d'élève, demande pourquoi un réaménagement des zones de déposes n'a pas été inclus dans le projet de Bois-Murat et s'il est possible de rendre le chemin de Bois-Murat moins dangereux ?

M. Pierre Jolliet, municipal, répond que la question de réaménagement des zones de déposes sera traitée ultérieurement, notamment en raison des problèmes des habitants qui sont actuellement très gênés par le flux de voitures autour de ces bâtiments scolaires. Mais il n'est pour l'instant pas question de favoriser les personnes qui viennent en voiture à l'école. Il y a actuellement déjà des endroits prévus à cet effet.

M. Pierre-Alain Mellina, directeur des écoles, précise que lors de la mise au concours de l'agrandissement de Bois-Murat F, les aménagements extérieurs comprenaient le nouvel arrêt de bus, l'intention de fermer toute circulation à l'intérieur du complexe devant la piscine ainsi que les réaménagements des préaux. Il n'y avait effectivement pas de volontés politiques ni de demande de la direction des écoles d'aller plus loin dans la circulation privée.

M. Pierre Jolliet, municipal rappelle qu'il y a actuellement des endroits de déposes prévus pour Bois-Murat. Pour sécuriser ce chemin, il s'agira de bloquer l'accès à l'établissement déjà en amont du chemin, en autorisant l'accès aux ayants droits, par exemples les parents de la quarantaine d'enfant qui vont à la Pépinière, les bus scolaires, etc. Il rappelle qu'il y a aussi des problèmes de sécurité à l'intérieur de Bois-Murat, des parents se parquent sur les places réservées aux enseignants et aux collaborateurs.

M. Pierre-Alain Mellina, directeur des écoles, rappelle que la zone de recrutement de Bois-Murat pour les élèves jusqu'en sixième primaire se trouve à moins d'un km de l'établissement, il n'y a donc aucune raison de prendre la voiture. Et pour les grands, ils reçoivent tous gratuitement l'abonnement de bus Mobilis. Il n'y a donc aucune raison de venir en voiture non plus.

M. Pierre Jolliet, municipal, envisage également de faire ralentir la vitesse sur le chemin du Polny en mettant un patrouilleur en haut et en bas du chemin. Pour le chemin des écoliers, la Commune va approcher prochainement les habitants de Bois-Murat, pourquoi ne pas essayer d'entrer en matière avec eux pour ré-ouvrir ce chemin ?

Afin de se rendre compte de la situation actuelle, une étude de chiffre sur les déposes aux abords des écoles mériterait d'être faite.

Il s'agit également de quelques détails (poteaux, bacs à fleurs, etc.) aux abords des collèges pour dissuader les automobilistes de se parquer.

Mme Ramò souligne que la sécurité des enfants est également difficile au collège de l'Ofréquaz pour les enfants fréquentant la Marelle. Effectivement, beaucoup de parents se parquent sur les places des enseignants. Le même problème de stationnement est constaté sur le trottoir du Ch. Marcel Regamey sur l'entrée de la nurserie/garderie du Jars'din.

5) Elaboration d'un flyer de prévention

Afin de renforcer l'information du courrier destiné aux parents sur les zones de déposes, nous pourrions donner un support aux policiers dans la prévention aux abords des collèges, peut-être sous forme d'un flyer.

Le Conseil d'établissement décide finalement de demander formellement à la Municipalité d'intervenir en augmentant la prévention et la sécurité lors des rentrées scolaires, que l'agent administratif soit plus souvent présent aux arrêts de bus ainsi qu'aux entrées et sorties d'école.

C'est l'occasion de rappeler également de sécuriser le chemin qui mène à la Marelle au collège de l'Ofréquaz en installant une barrière à l'entrée du chemin ainsi que sur le trottoir de l'entrée du Jars'din.

6) Divers et propositions individuelles

M. Pierre Jolliet, municipal, explique qu'il y a environ 160 à 180 enfants qui mangent chaque jour au réfectoire scolaire de Bois-Murat. Le système de paiement et d'encaissement est archaïque, le système d'information aux parents inexistant. La Municipalité a participé à la démonstration d'un nouveau programme de gestion pour le réfectoire scolaire et a pris la décision de changer le système. Cela répondra également à la demande de la Commission de gestion qui en avait fait le vœu. Le nouveau programme offrira la possibilité de s'inscrire en ligne, de gérer les absences, etc. Les parents recevront un mail si l'enfant n'est pas venu alors qu'il était prévu et dans le cas contraire si l'enfant est là alors qu'il n'était pas inscrit.

Cela sera en vigueur lors de la rentrée scolaire 2019/2020.

M. Benjamin Migy, parent d'élève, demande si une solution pourrait être trouvée pour que les élèves ne soient pas tous à arriver en même temps au réfectoire, en décalant les horaires par exemple ?

M. Pierre-Alain Mellina, directeur des écoles, répond qu'au vu de la complexité de gestion des salles durant l'agrandissement du complexe de Bois-Murat, aucune réflexion ne sera lancée d'ici la fin des travaux. Il rappelle tout de même que le réfectoire est prévu pour deux services.

M. Pierre Jolliet, municipal, répond que si la pause de midi est raccourcie, on contraint les enfants à manger au réfectoire. Cela signifie également que les coûts seront à la charge de l'Etat. Le service et l'encadrement ne seront alors plus inclus dans le prix du repas.

Le CAJE pousse les enfants à ne pas venir tous manger en même temps, en proposant des jeux pour faire patienter les enfants avant d'aller faire la queue. Les plus grands ont pris le pli de venir plus tard.

L'UAPE ne vient pas volontairement avant 12h30, les enfants se défoulent un peu avant de passer à table.

M. Pierre-Alain Mellina, directeur des écoles, revient sur le préavis communal concernant l'agrandissement du complexe de Bois-Murat, où une nouvelle demande d'étude sur la ventilation a été demandée. Ce préavis sera soumis au Conseil communal lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance à 21 h 15.

Prochaines séances :

Jeudi 06 décembre 2018 à 19 h 00 à la salle des commissions

OJ : Tri des déchets dans les collèges

Epalinges le 29.11.2018

Secrétaire : Fabienne GHEZA